



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE ROGER SALENGRO**
Arrêté de police N° 65/ 2024 (ST) du 20 septembre 2024

Le Maire de la commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
de la dix-septième fête de la randonnée Guesninoise organisée
le **dimanche 27 octobre 2024** sur la place Roger Salengro.

ARRETE

- ARTICLE 1** Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
dimanche 27 octobre 2024 de 07H00 à 15H00 sur une partie de la
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de
l'association « Randonnée Guesninoise »
- ARTICLE 2** L'association est chargée de la mise en place des barrières et de
la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3** Monsieur Dubrunquez Jean Claude Président de l'association de
la randonnée Guesninoise
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 20 septembre 2024

Le Maire,
Maryline LUCAS

